

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mai 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 001-987/15/BC

■ Attribution d'une subvention à l'association Wimoov et approbation d'une convention

DPMOD 15/13183/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole a la volonté de promouvoir des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle. Cette initiative correspond aux objectifs de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Ville de Marseille qui favorise l'usage des « modes doux » de déplacements.

L'association Wimoov, anciennement Voiture & Co, a été créée en 1998 pour promouvoir et initier le développement de nouvelles pratiques de mobilité dans un souci du respect de l'environnement. Elle s'est développée dans toute la France et notamment à Marseille, en devenant la Maison des Transports, nouvellement nommée plateforme « Bougez futé » sur le site campus de Luminy.

A Luminy, l'association basée à l'intérieur du campus, développe depuis 2005 des services autour de la mobilité et des transports particulièrement en faveur des étudiants en partenariat avec tous les acteurs économiques et institutionnels.

Elle poursuit trois objectifs :

- fournir des informations accessibles à tout moment au plus bas coût ;
- influencer les choix des voyageurs de façon à privilégier le transport collectif ;

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

- encourager un processus intégré d'aménagement de l'espace et de planification des transports.

En 2014, Marseille Provence Métropole a versé à l'association Wimoov une subvention d'un montant de 10 000 euros.

Au cours de l'année passée, 46 000 personnes ont été sensibilisées à de nouvelles pratiques de mobilité grâce à diverses actions : 25 actions nocturnes, 19 actions de sensibilisation en journée, 2600 conseils en mobilité de jour et nuit, 10 balades, 1630 jours de mise à disposition de véhicules, plus de 7300 éthylo-tests distribués, plus de 3100 conducteurs testés...

En 2015, l'association Wimoov pérennise ses interventions et met en œuvre huit actions principales :

- mise en place d'un conseil en mobilité diurne et nocturne afin d'accompagner la personne vers un choix de mobilité adapté à ses contraintes et à son rythme de vie ;
- mise à disposition de véhicules propres de jour et de nuit : la plateforme propose un service de location de vélos, de vélos à assistance électrique (VAE), de vélos pliables et de scooters électriques ;
- délivrance de documentation et d'information sur les transports en commun, la pratique du vélo, l'auto-partage, les règles de sécurité routières ;
- mise en place d'un covoiturage de jour pour les usagers réalisant au quotidien un trajet au départ ou à destination des différents campus marseillais ;
- balades « Marseille comme un marseillais », « Marseille comme un petit marseillais » et « Découverte de Marseille pour des publics fragiles » : organisation de balades, à destination des étudiants et des enfants et publics présentant un handicap, réalisées en transport en commun sur Marseille afin de familiariser les nouveaux arrivants et les plus jeunes avec le réseau urbain ;
- atelier de sensibilisation et de formation à la sécurité routière à vélo : initiation du public à la pratique du vélo et l'utilisation du vélo en libre-service ;
- actions fûtées ! il s'agit de sensibiliser les étudiants en amont des soirées sur la consommation d'alcool et de psychotropes. Plusieurs initiatives ont été également prises afin de réduire les risques liés à la consommation d'alcool (distribution d'éthylo-tests, covoiturage...) ;
- sensibilisation en vue d'une mobilité durable et responsable des salariés : l'objectif est de favoriser, au travers d'actions de sensibilisation, le maintien dans l'emploi des salariés « précaires » des entreprises ciblées en agissant sur leur mobilité.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole en apportant son appui à Wimoov dans une convention de partenariat permet de confirmer son intérêt pour la mise en place des modes doux, de pérenniser et développer les transports alternatifs à la voiture. Le montant de la subvention attribuée par Marseille Provence Métropole pour 2015, reste inchangé par rapport à l'année précédente : celle-ci s'élève à 10 000 euros.

La subvention accordée représente environ 5,5% du total des produits de l'association.

Il est précisé que d'autres financeurs apportent leur soutien à l'association : l'Union Européenne, l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Ville de Marseille, l'Université et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que Wimoov a la volonté de promouvoir des solutions alternatives à la voiture individuelle, mais également de valoriser l'offre de transport existante en partenariat, il semble opportun de verser une subvention pour les deux actions sollicitées.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'association Wimoov d'un montant de 10 000 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Wimoov.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Transports 2015 de la Communauté urbaine :
Nature 6574 ; Sous-Politique C210

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Transports - Mobilité durable
Stationnement

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Robert ASSANTE

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015**